



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°42-2021-035

PUBLIÉ LE 2 MARS 2021

# Sommaire

## **42\_CHU\_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne**

42-2021-03-01-014 - Décision 2021-58 délégation DSIRMT (2 pages)

Page 3

## **42\_Préf\_Préfecture de la Loire**

42-2021-02-26-002 - Composition de la commission du titre de séjour du département de la Loire (2 pages)

Page 6

42\_CHU\_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne

42-2021-03-01-014

Décision 2021-58 délégation DSIRMT



Délégation de signature  
du Directeur Général

**DECISION SPECIFIQUE A LA DIRECTION  
DES SOINS INFIRMIERS DE  
REEDUCATION ET MEDICO-  
TECHNIQUE**



Décision n° 2021-58

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DIRECTION COMMUNE ENTRE  
LE CHU DE SAINT-ETIENNE ET LE CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE**

- **VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-5 ;
- **VU** la Convention de direction commune entre le CHU de Saint-Etienne, le Centre Hospitalier de Roanne et les EHPAD de Montagny, Coutouvre et Pays de Belmont ;
- **VU** le décret du 25 janvier 2021 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Olivier BOSSARD, directeur d'hôpital, en qualité de Directeur Général au sein de la direction commune du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne ;
- **VU** l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Catherine DELAVEAU, directrice des soins, en qualité de coordonnatrice générale des soins au sein de la direction commune ;
- **VU** l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Nathalie GIRAUDET, directrice des soins, au sein de la direction commune ;
- **VU** l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion portant nomination de Madame Nathalie GOUTEY, directrice des soins en qualité de coordonnatrice générale des soins au sein de la direction commune ;
- **Considérant** l'organigramme commun de direction entre le CHU de Saint-Etienne et le Centre Hospitalier de Roanne ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Olivier BOSSARD, Directeur Général du CHU de Saint-Etienne, concernant la Direction des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Technique (DSIRMT).

Elle annule et remplace les délégataires des précédentes délégations.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général tout dossier relevant de son domaine délégué, qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

En cas d'absence de **Madame Catherine DELAVEAU** et des autres délégataires désignés ci-dessous, les services de la Direction des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Technique peuvent également toujours soumettre une décision urgente à la signature du Directeur Général.

**ARTICLE 2 – DELEGATAIRE**

**Madame Catherine DELAVEAU**, coordonnatrice générale des soins au sein de la direction commune ;  
**Madame Nathalie GIRAUDET**, directrice des soins au sein du CHU de Saint-Etienne ;  
**Madame Nathalie GOUTEY**, directrice des soins en charge des fonctions de coordonnatrice générale des soins du CH de Roanne.

### **ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DSIRMT DANS SON ENSEMBLE**

**Madame Catherine DELAVEAU** reçoit délégation permanente de signature portant sur les domaines suivants :

- toutes correspondances, tous actes et documents administratifs en vue d’assurer la continuité de fonctionnement de la Direction des Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques ;
- la certification du service fait ;
- les mesures concernant la gestion du personnel non médical déconcentré par la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales y compris les évaluations annuelles et les tableaux de service ;
- les conventions de stages.

En l’absence ou empêchement de **Madame Catherine DELAVEAU**, délégation est donnée à l’effet de signer les mêmes pièces à :

- **Madame Nathalie GIRAUDET**, pour le CHU de Saint-Etienne ;
- **Madame Nathalie GOUTEY**, pour le CH de Roanne.

Pour le CH de Roanne, en cas d’absence ou d’empêchement de **Madame Nathalie GOUTEY**, délégation est donnée à **Madame Isabelle GOUTAUDIER**, Cadre Supérieur de Santé adjointe à la Directrice des Soins, à l’effet de signer les pièces suivantes :

- les conventions de stage en services de soins ;
- les fiches relatives aux remplacements de personnels soignants.

### **ARTICLE 4 - DOMAINES EXCLUS DE LA DELEGATION DE SIGNATURE**

En dehors des mentions de la présente décision, sont réservés au Directeur Général les actes et correspondances engageant le CHU de Saint-Etienne et le CH de Roanne dans leurs relations avec :

- les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux, les autorités universitaires, les directeurs généraux des CHU et des directeurs des établissements de santé partenaires ;
- les présidents des conseils de surveillance ;
- la presse écrite, audiovisuelle, internet.

### **ARTICLE 5 – EFFET ET PUBLICITE**

La présente délégation est notifiée au délégataire et fait l’objet d’une transmission aux directions fonctionnelles.

Elle sera portée à la connaissance des Conseils de Surveillance et transmise à MM. les Comptables de l’établissement accompagnée du modèle de signature du délégataire.

Elle fera par ailleurs l’objet d’une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Loire et sera consultable sur les sites Internet des établissements. Elle sera également affichée sur les tableaux d’affichage idoines au CHU de Saint-Etienne et au CH de Roanne.

Fait à Saint-Etienne, le 1<sup>er</sup> mars 2021

**Monsieur Olivier BOSSARD**  
**Directeur Général**

42\_Préf\_Préfecture de la Loire

42-2021-02-26-002

Composition de la commission du titre de séjour du  
département de la Loire

Saint-Étienne, le 26/02/2021

Bureau de l'immigration

Section séjour

Affaire suivie par : ROLLIN Nathalie et LAURENT Sylvaine

[nathalie.rollin@loire.gouv.fr](mailto:nathalie.rollin@loire.gouv.fr)

[sylvaine.laurent@loire.gouv.fr](mailto:sylvaine.laurent@loire.gouv.fr)

**La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, et notamment son article L 312-1 qui institue dans chaque département une commission du titre de séjour, ses articles L312-2, L313-14 et L431-3 qui prévoient les cas dans lesquels cette commission doit être saisie par la Préfète, et ses articles R312-1 à R312-10,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SEGUIN, Préfète de la Loire,

Vu le courrier en date du 12 février 2021 de Monsieur le Président de la Fédération des Maires de la Loire,

Vu le courrier en date du 5 février 2021 de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire,

Vu le courrier en date du 5 février 2021 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** La composition de la Commission du Titre de Séjour du département de la Loire est fixée comme suit :

**PRESIDENTS :**

- titulaire : Madame GONZALEZ-GRAIL Ramona, Maire de la Talaudière
- suppléant : Monsieur JANDOT Marc, Maire de Dargoire

**MEMBRES :**

Titulaires :

- Monsieur MIOCHE Laurent, Directeur du Territoire d'Action Sociale de Saint-Etienne du Pole vie sociale ,
- Monsieur PERRAUT, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental adjoint DDSP42

Suppléants :

- Madame AKAYA Perrine , Responsable du service des mineurs non accompagnés, Conseil Départemental
- Monsieur GONON, Commissaire

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Étienne, le 26 FEV. 2021

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général,

  
Thomas MICHAUD

Copie adressée à :

- Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL, Maire de la Talaudière,
- Monsieur Marc JANDOT, Maire de Dargoire
- Monsieur le commissaire divisionnaire PERRAUT, directeur départemental adjoint
- Monsieur GONON, Commissaire,
- Monsieur MIOCHE Laurent, Directeur du territoire d'action social du Saint-Etienne du pôle vie sociale,
- Madame AKAYA Perrine, Responsable du service des mineurs non accompagnés de la Direction de la protection de l'enfance du pôle vie sociale,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique de la Loire,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire,
- Monsieur le Président de la Fédération des Maires de la Loire,
- Madame la Cheffe du Bureau de la logistique de la Préfecture de la Loire.